



Résultats de l'enquête de rentrée 2019 pour les établissements publics d'Ille et Vilaine

(en date du 16/09/19)



61 questionnaires récoltés et traités pour les établissements publics d'Ille et Vilaine :



Merci à toutes et tous de nous faire confiance et d'avoir pris le temps de remplir cette enquête.

Vos retours nous permettent de dresser un **portrait significatif du département**, avec un taux de réponse global (65%) avoisinant les 2/3 des établissements. (66% pour les collèges et 63% pour les lycées).

1) Le Sport Scolaire :

✚ Les forfaits AS :

- Alors que la circulaire Rectorale (février 2019) rappelait la nécessité d'anticiper les forfaits AS pour les TZR, nous avons connaissance de davantage de difficultés : dans 15% des établissements contre 10% l'an dernier, il n'y a pas un forfait AS par enseignant d'EPS.

Notre avis : La légitimité du Sport Scolaire dans notre département est reconnue et affirmée. Toutefois, de mauvaises habitudes semblent s'être prises par endroits : ne « donner » qu'1,5h de forfait au TZR lorsqu'il y a déjà un stagiaire dans l'établissement ou « oublier » que les contractuels ont aussi droit au forfait d'AS... Nous alertons systématiquement le Rectorat et nos IPR au sujet de ces situations problématiques. Certaines se règlent parfois dans la journée alors contactez-nous au plus vite dès connaissance d'une difficulté.

✚ La non-libération du mercredi après-midi pour les lycées :

- Bien que la note de service du 21/03/2016 rappelle très nettement la nécessité de le libérer le mercredi après-midi, **45% des établissements** (ayant répondu) n'ont **pas le mercredi libéré** pour le sport scolaire.

Notre avis : Ce problème ne date pas d'hier mais la « réforme-régression » du lycée semble avoir accentué davantage ce mauvais état de fait. Nous rappellerons au Recteur ces entorses régulières aux textes officiels...

Le sport scolaire



Un droit pour tous

✚ L'augmentation du coût de la licence :

- Conséquence de l'augmentation du prix du contrat Unss de 10% en 2018, près de **20%** (des établissements ayant répondu à l'enquête) ont **augmenté le prix de la licence** (y compris en zone d'éducation prioritaire), **31% ont coupé dans leur dépenses**, **28% ont pris sur leur trésorerie** et **5% ont demandé une subvention à l'établissement**. Le coût moyen de la licence dans le 35 est d'environ 19,7€ en lycée et 20,8€ en collège.

✚ La réduction de l'accès ou de l'activité de l'AS :

- **Au final, plus de 46%** des établissements ont dû augmenter la licence-élève ou réduire l'activité (baisse des déplacements, du nombre de rencontres...).

Notre avis : La décision de faire peser sur les familles l'augmentation du budget Unss national n'est pas compatible avec la notion d'un service public, accessible à tous. Elle n'est pas plus compatible avec les missions des profs d'EPS qui n'incluent pas (encore) l'obligation de devenir des commerciaux pour arriver à boucler leur budget d'AS...

2) Les équipements:

- Pour **56% des établissements** (contre **46% selon notre enquête en 2017**), le manque d'installations sportives, les temps et coût pour y accéder (transports, locations) sont des **obstacles à une programmation variée de l'E.P.S.** Pourtant, les efforts pour s'adapter et mutualiser sont monnaie courante. La majorité des équipes partagent déjà leurs installations (**81% selon notre enquête 2018**) et certaines en viennent même à faire des choix difficiles (ne plus avoir qu'un seul créneau d'EPS de 3h par semaine au lieu de 2 créneaux, en collège) pour pouvoir aller sur des installations plus lointaines et/ou réduire leurs nombres de créneaux...

Notre avis: Le nombre croissant d'élèves en Ille et Vilaine et la concurrence des usagers (notamment liés au péri-scolaire, à l'enseignement privé...) entraînent une augmentation des besoins d'installations sportives, qui se révèlent dans certains secteurs très insuffisantes : près de 80% des établissements rennais (contre 75%

en 2018 et 70% en 2017) indiquent avoir des difficultés. C'est aussi le cas à Bain de Bretagne, Bruz, Cesson, Chateaugiron, Crevin, Le Rheu, Janzé, Melesse, Montfort, St Jacques, St Aubin d'Aubigné, St Malo, St Meen le grand et Vitré. Dans ce contexte, « établir une programmation EPS riche et variée, en lien aux caractéristiques et projet d'établissement » relève plus d'une question de concours que d'une réalité avérée...

Ces difficultés (que d'aucuns ignorent) sont certes multifactorielles et ne se règlent pas d'un coup de baguette syndicale... 😊 En revanche, nous avons notre rôle à jouer pour faire reconnaître et prendre en compte les besoins de l'E.P.S auprès des gestionnaires d'établissement mais aussi des élus des collectivités et des représentants de l'état.

→ Le Snep-Fsu a beaucoup apporté à la réflexion technique et pédagogique sur les installations sportives (voir [ici les référentiels proposés](#)) et est à l'initiative de nombreux équipements fonctionnels en Bretagne.

→ Nous poursuivrons cette année, en plus d'un soutien sur vos budgets et équipements, notre action auprès des collectivités pour faire équiper les parcs de balises permanentes.

3) L'école de la confiance ?

- Pour presque **un tiers des établissements** (32,8%) ayant répondu, les collègues déclarent avoir subi ou ressenti **des tensions, pressions, chantage** de la hiérarchie (en lien aux Hsa, Edt, missions de professeur principal, sorties...) depuis l'année dernière.

Notre avis: ces situations sont intolérables, contraires aux valeurs républicaines et de surcroît souvent illégales. Nous savons que ces chiffres sont sous-estimés car trop souvent la peur, la résignation et/ou le souhait d'atténuer les conflits masquent une partie de ces oppressions → **Nous lançons un observatoire des conditions de travail et de respect du droit des personnels. Pour que le « bien-être professionnel » ne reste pas une expression de façade lancée par le Ministre pour endormir les consciences... Un 1^{er} temps d'information-action se déroulera lors du stage portant sur « la reprise en main de notre métier », le 07 et 08 novembre 2019, à Rennes.**

- Pour **la moitié des établissements** (28 sur 56 ayant répondu), le vote de la DGH n'a pas eu lieu au **moment opportun**. En effet, c'est en février-mars (avant la phase de mouvement intra) que doit avoir lieu le 1^{er} vote de la DGH, comme l'ont rappelé en instances officielles le Dasen du 35, la Rectrice (voir ici)...

Notre avis: cette situation est anormale et d'autant plus incompréhensible en collège (53% de vote en Juin-juillet), où il n'y avait pas « l'excuse de réforme » pour reporter le vote. Il semble que dans certains établissements, les chefs d'établissement aient décidé d'appliquer la consigne du Snpden-Unsa (qui incite à repousser le vote en Juin) plutôt que de respecter le cadre réglementaire...

→ **Nous ne manquerons pas de questionner le Rectorat sur ce qu'il compte engager pour faire respecter les principes démocratiques des EPLE au sein de « l'école de la confiance ».**

- Près de **90% des établissements** estiment manquer d'informations sur les conséquences de la loi « transformation de la Fonction publique », votée discrètement le 06/08/19.

Notre avis: Cette loi chamboule complètement l'organisation et le contrôle des agents sur leurs carrières et le service public → **Nous proposerons un temps d'information et de questionnement sur ce sujet, en lien à la réforme régressive des retraites.**

Bonne semaine et à très bientôt,

Tes collègues de l'équipe du SNEP35 @: s2-35@snefsu.net

🌐: <http://snefsu-rennes.net/illeetvilaine/>

Reprendre prise sur notre métier

DGH HIERARCHIE 9h30 - 17h
Jeu 07 - Ven 08 novembre 2019
BUDGET RENNES - 14, rue Papu
DROITS
Animée par l'équipe du Snep-35



AG Unss des 04 et 11 septembre:
Remise officielle des palmés-syndic' aux équipes. 🤔

De l'émotion et surtout des rires...